Réf. Farde e-Assemblées : 2664988

N° OJ : 81

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Subside 2025 à l'asbl Shopera.- Montant : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2025;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 20.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2025, à l'asbl Shopera pour l'organisation de la redynamisation de la zone Shopera (propreté, sécurité, events, etc).

Annexes :